



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 AVRIL 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour d'avril, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

16-04-040 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6,1 *règlement d'emprunt # 209* et tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-04-041 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

16-04-042 **LA PARIOLE – APPUI FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation du « Show de La Motte » qui aura lieu le 30 avril prochain, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Madame Lyne Brousseau demande aux membres du Conseil si la vente d'une parcelle de terrain pour un projet d'ouverture d'un dépanneur, station-service et restaurant dans la zone agricole provinciale recevra l'appui de la Municipalité. La discussion avec l'inspecteur municipal ne semblait pas démontrer un appui favorable.

Monsieur René Martineau, maire, informe madame Brousseau des Lois provinciales en vigueur que nous devons appliquer. Des ententes qui ont été prises avec l'UPA et la



CPTAQ concernant l'article 59. Que la Municipalité n'a aucun intérêt à s'opposer à ce projet, mais que nous sommes contraints à des Lois et que nous avons l'obligation de les respecter. Nous étudions les différentes alternatives qui sont possibles pour le promoteur.

Madame Lyne Brousseau informe le Conseil municipal que la Commission scolaire Harricana a présentement 22 inscriptions pour la classe de maternelle du secteur St-Mathieu/La Motte pour l'année 2016-2017 ; ce qui implique la formation d'une deuxième classe de ce niveau.

Madame France Rheault invite les membres du conseil à la reconnaissance des bénévoles de la Bibliothèque, mardi le 12 avril dès 19 h.

Elle fait la présentation du plan de développement 2015-2022.

16-04-043 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2022**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu d'adopter le plan de développement 2015-2022 tel que proposé.

ADOPTÉE

Monsieur René Martineau demande les réactions de chaque conseiller suite aux commentaires de Madame Brousseau. Suit, une discussion sur les possibilités et les alternatives qui s'offrent aux promoteurs.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

RADIO BORÉALE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Des vérifications seront faites auprès de l'agente de développement, concernant les coûts engagés pour la promotion des événements sur le territoire pour les trois dernières années, auprès des différents radios diffuseurs.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la prochaine rencontre il y aura l'assemblée générale annuelle du nouveau CLD Abitibi.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mars 2016.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

16-04-044 **ADOPTION DU GUIDE DE FONCTIONNEMENT ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

ATTENDU que la MRC d'Abitibi doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser tous les cinq ans ;

ATTENDU que l'article 53.9 de la Loi indique que le PGMR doit comprendre
« ... un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises... » ;



ATTENDU que, lors de l'Assemblée des conseillers de comté du 10 février 2016, la MRC a adopté un projet de plan de gestion avec les modifications proposées par le rapport de la commission de consultation publique ;

ATTENDU que la mesure 3.1 de l'annexe 3 du projet de PGMR modifié prévoit la formation d'un comité permanent de suivi du PGMR ;

ATTENDU que la mesure 3.1 vise à faciliter la mise en œuvre du Plan, évaluer le degré d'atteinte des objectifs de récupération et l'efficacité des mesures tel que libellé à l'article 53.9 de la Loi ;

ATTENDU que le 29 mars 2016, la MRC a présenté aux municipalités un projet de guide de fonctionnement du comité de suivi du PGMR ;

ATTENDU que madame Rachel Cossette, directrice générale, était présente à la rencontre au nom de la municipalité de La Motte ;

ATTENDU que le Conseil a reçu une copie du guide de fonctionnement, en a pris connaissance et discuté avec madame Rachel Cossette ;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'adopter le guide de fonctionnement du comité de suivi et de nommer madame Rachel Cossette à titre de représentante de la municipalité de La Motte au comité de suivi et monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre titre de représentant substitut.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 209 RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le conseiller, monsieur Réjean Richard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 209 règlement d'emprunt, pour l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2016.

16-04-045 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-cinq mille six cent soixante-seize dollars et cinquante-cinq sous. (35 676,55 \$)

Aréo-feu	56,34 \$
Atelier KGM inc.	18,65 \$
Bell Mobilité	295,19 \$
Bois Turcotte	12,84 \$
Bourassa, Marcel	109,20 \$
Boutique du bureau Gyva	48,90 \$
Camion Hélie	42,31 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
CSST	74,62 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$



Desjardins sécurité financière	1 603,73 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 379,05 \$
Entreprises Roland Doyon inc.	33,07 \$
Envirobi	560,39 \$
Équipement Amos	2 530,42 \$
Fabrique St-Luc	200,00 \$
FQM	64,64 \$
Gabriel Gourde	120,00 \$
Hydro-Québec	207,62 \$
Imprimerie Bigot	551,88 \$
La Table de concertation de La Motte	500,00 \$
Larouche Bureautique	63,38 \$
Location Lauzon Amos	-59,17 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	90,00 \$
Lucie Carrier	60,00 \$
Ministre du Revenu	6 116,94 \$
Municipalité de Rivière-Héva	255,00 \$
Nortrax	349,04 \$
Papeterie Commerciale	1 597,02 \$
Pharmacie Jean Coutu	112,01 \$
Postes Canada	55,05 \$
Receveur général du Canada	2 452,19 \$
Rôle de paie	12 382,81 \$
Sanimos	839,32 \$
Télébec	457,46 \$
Télédistribution Amos	183,86 \$
UAP	102,79 \$

Total : 35 676,55 \$

ADOPTÉE

14-04-046 **RÈGLEMENT # 208 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 178 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 178 est remplacé par le suivant :

Article 2

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.



16-04-047 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h15.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-04-042

16-04-045

Signé ce douzième jour d'avril
de l'an deux mille seize